

Paris, le 25 juin 2012

## **Vivendi va interjeter appel du verdict du jury d'un tribunal américain**

Vivendi conteste le verdict rendu par un jury ce 25 juin 2012 dans un procès intenté par Liberty Media Corporation et certaines de ses filiales devant le tribunal fédéral du District sud de New York. Le groupe entend user de toutes les voies de recours existantes pour faire annuler la décision ou réduire le montant des dommages-intérêts.

Le jury a limité les dommages-intérêts que Vivendi pourrait être tenu de verser à 765 millions d'euros.

Vivendi considère qu'il existe de nombreux motifs de faire appel et reste convaincu qu'il n'a commis aucun manquement. Le groupe continuera de se défendre avec force, les motifs pour interjeter appel étant nombreux.

### ***A propos de Vivendi***

*Vivendi est au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs.*

*Vivendi réunit le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard), le numéro un mondial de la musique (Universal Music Group), le numéro un français des télécoms alternatifs (SFR), le numéro un marocain des télécoms (Groupe Maroc Telecom), le numéro un des opérateurs haut débit alternatifs au Brésil (GVT) et le numéro un français de la télévision payante (Groupe Canal+).*

*En 2011, Vivendi a réalisé un chiffre d'affaires de 28,8 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,95 milliards d'euros. Le groupe compte plus de 58 300 collaborateurs.*

[www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)